



# FICHE DE RECUEIL D'ELEMENTS D'INQUIETUDES, DE DANGER OU DE RISQUES DE DANGER

Direction générale solidarité

Cellule de recueil des informations préoccupantes 44

3, quai Ceineray – CS 94109  
44041 Nantes Cedex 1  
Tél. 02.51.17.21.88  
Télécopie : 02.51.17.21.89

Document à adresser à :  
**CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES 44**  
3 quai Ceineray  
CS 94109  
44041 NANTES CEDEX 1  
Télécopie : 02.51.17.21.89  
Courriel : [crip44@loire-atlantique.fr](mailto:crip44@loire-atlantique.fr)

## 1. Recueil des premiers éléments

Date du recueil :

heure :

Mode de recueil :

Téléphone

Courrier (joindre photocopie)

Accueil

119

Télécopie

## 2. Identification du ou des mineur(s) concerné(s)

Nom	Prénom	Né(e) le	Age	Sexe

Adresse :

Code postal :

Commune :

## Autres enfants de la fratrie

Nom	Prénom	Né(e) le	Age	Sexe	Adresse (si différente de celle du ou des mineur(s) concerné(s))

Adresse postale :  
Hôtel du Département  
3 quai Ceineray - CS 94109  
44041 Nantes Cedex 1  
Tél. 02 40 99 10 00  
Fax 02 51 17 22 30  
Courriel : [contact@loire-atlantique.fr](mailto:contact@loire-atlantique.fr)  
Site internet : [www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr)

« Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Monsieur le Président du Conseil départemental de Loire Atlantique. »

### 3. Identification des parents ou des responsables légaux

	Nom	Prénom	Né(e) le	Adresse (si différente de celle du ou des mineur(s) concerné(s)) et téléphone
Parent 1				
Parent 2				

▪ **Autorité parentale :**

parent 1

parent 2

administration :

autre :

▪ **Résidence de l'enfant :**

avec ses parents

avec un autre membre de sa famille

garde alternée

chez un tiers digne de confiance

avec sa mère seule

en famille d'accueil

avec son père seul

en établissement

avec sa mère dans une famille recomposée

autre

avec son père dans une famille recomposée

4. **Les éléments préoccupants :** (décrire, dater et contextualiser les faits, les comportements observés et les propos tenus,...)

En cas de maltraitance, les faits ont-ils été constatés ?

oui

non

Par qui ? :

Sont-ils fréquents ?

oui

non

## 5. Commentaires sur les éléments d'inquiétude :

Danger évoqué :  oui  non

Facteurs d'alerte concernant l'enfant :

Facteurs d'alerte concernant les parents :

Problématique familiale repérée (éléments antérieurs et actions entreprises), et commentaires :

## 6. A votre connaissance la famille a-t-elle déjà fait l'objet

### ▪ D'une information préoccupante ? :

oui date : Suite donnée :

non  ne sait pas

### ▪ D'un signalement à la justice ? :

oui date : Mesure mise en place :

non  ne sait pas

### ▪ D'une mesure au titre de la protection de l'enfance ? :

oui date :

non

Préciser le type de mesure :

Intervenant :

Coordonnées de l'organisme :

## 7. Information aux parents :

NB : Conformément à l'article L. 226-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance ainsi que celles qui lui apportent leur concours (partenaires institutionnels, autorité judiciaire, services publics, établissements éducatifs publics et privés...) ont l'obligation, sauf intérêt contraire de l'enfant, d'informer préalablement, selon des modalités adaptées, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur de la transmission d'une information préoccupante.

**Les parents ou responsables légaux ont-ils été informés de la transmission des éléments d'inquiétudes, de dangers ou de risques de danger concernant leur(s) enfant(s) à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ?**

oui Si oui, qui ?  parent 1  parent 2  autre détenteur de l'autorité parentale

non

## 8. Éléments complémentaires à apporter sur la situation :

## 9. Identification de la personne ayant communiqué les éléments :

Nom :

Prénom :

Service ou organisme le cas échéant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Demande l'anonymat :

oui

non

Le père

V.S.I.

La mère

Autres services sociaux (hors CG), associations

L'enfant lui-même

Éducation nationale, établissements privés

Famille

Établissements relevant de la protection de l'enfance et médico-sociaux

Autre enfant

Hôpital

Ami de la famille, voisin, proche

Police, Gendarmerie

Personne anonyme

Mairie

P.M.I.

Autres :

A.S.E.

NB : les informations recueillies dans cette fiche sont couvertes par le secret professionnel et ne peuvent être communiquées quelle que ce soit la qualité d'intéressé ou non du demandeur. La demande d'anonymat concerne les non professionnels. Il peut être levé sur réquisitions judiciaires.

**Ce document, pour être transmis, ne nécessite pas que tous les items soient renseignés.  
Il est possible d'annexer des écrits à la présente fiche.**

## **10. Identification de la personne qui transmet les éléments à la CRIP :**

Nom :

Prénom :

Organisme / Service / Fonction / Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

NB : La présente fiche doit permettre à la cellule de recueil des informations préoccupantes de **qualifier ou non** les éléments transmis en information préoccupante au sens de l'article R 226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles : *"information transmise à la cellule départementale sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier"*.

Document reçu à la Cellule de recueil des informations préoccupantes 44 le :

Numéro Solis :

NB : les informations recueillies dans cette fiche sont couvertes par le secret professionnel et ne peuvent être communiquées quelle que ce soit la qualité d'intéressé ou non du demandeur. La demande d'anonymat concerne les non professionnels. Il peut être levé sur réquisitions judiciaires.

**Ce document, pour être transmis, ne nécessite pas que tous les items soient renseignés.  
Il est possible d'annexer des écrits à la présente fiche.**